

## Doctrines

### Législation Nationale

#### Banque

- (058153) Les droits attachés au compte de paiement, STORRER Pierre (Banque, 01/04/17, n°807)
- (058109) TEG erroné : de la nullité vers une sanction seulement éventuelle et proportionnée ? , METAIS Philippe, VALETTE Elodie (J.C.P. G., 27/03/17, n°13)

#### Bourse et marchés financiers

- (058150) L'office du juge en droit des OPA et des abus de marché, SCHMIDT Dominique (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/03/17, n°2, p.117-129)
- (058148) Loi Sapin 2 : miscellanées de droit financier, GAUDEMET Antoine (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/03/17, n°2, p.113-116)

#### Civil

- (058140) Améliorer les textes issus de la réforme du droit des contrats, (Revue des contrats, 01/03/17, n°1, p.165-214)

#### Commercial

- (058069) La cession du bail commercial à l'épreuve de la réforme du droit des contrats, (B.R.D.A., 15/03/17, n°6, p.21-23)

## **Pénal**

- (058130) Le dispositif national de gel des avoirs : discrète mais contestable mesure de police administrative en matière de lutte contre le terrorisme, BURRIEZ Delphine (Revue française de droit administratif, 01/03/17, n°1, p.139-154)

## **Procédure**

- (058110) Retour sur la qualification de l'action de groupe à la lumière de la loi de modernisation de la justice du XXI siècle, JEULAND Emmanuel (J.C.P. G., 27/03/17, n°13)

## **Procédures collectives**

- (058116) Droit des entreprises en difficulté : les nouveaux arrivages (bilan du dernier semestre 2016), TEBOUL Georges (Gazette du Palais, 21/03/17, n°12, p.30-33)

## **Sociétés et autres groupements**

- (058115) Durée des délégations de pouvoirs : opérations sur le capital réservées aux salariés, FOY Régis (Actes pratiques, 01/03/17, n°152)
- (058114) De l'hybridation des catégories de revenu. À propos du régime fiscal des attributions gratuites d'actions, DEBAT Olivier (Actes pratiques, 01/03/17, n°152)
- (058111) Le rôle respectif du conseil d'administration et de l'assemblée générale dans les sociétés anonymes, PACLOT Yann, PORTIER Philippe, MARTIN-LAPRADE Frank, MAGNIER Véronique, GAËDE Georges, BIRON Julie, GOFFAUX-CALLEBAUT Géraldine, LEBEL Christine, ATHLAN Luc, SERGAKIS Konstantinos (Actes pratiques, 01/03/17, n°152)
- (058097) Le champ d'application du nouveau say on pay (loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 et décret du 16 mars 2017), LE NABASQUE Hervé (Bulletin Joly Sociétés, 01/04/17, n°4, p.263)

<b>Jurisprudence</b>
----------------------

## **Législation Communautaire**

## **Banque**

- **(058023) Responsabilité de l'Union - Politique économique et monétaire**

Rejet des actions en responsabilité de l'Union du fait des mesures de restructuration de la dette grecque prises par la BCE introduites par des banques privées. (TPIUE - 24/01/17 : Europe 2017 - note de SIMON Denys )

## **Pénal**

- **(058066) Validation d'un cautionnement d'un montant de 1,1 milliard d'euros**

N'est pas disproportionné un cautionnement d'un montant de 1,1 milliard d'euros exigé d'une banque soumise à un contrôle judiciaire lorsque ce montant a été évalué par les juridictions de l'instruction de manière particulièrement motivée en fonction des résultats des investigations, des faits reprochés, de l'ampleur des infractions poursuivies et du préjudice possible, ainsi que de l'amende encourue en cas de condamnation. (CEDH - 12/01/17 : Actualité juridique pénale 2017, n°3, p.134 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme )

## **Législation Nationale**

### **Assurances**

- **(058049) Qui a intérêt et qualité à agir contre l'assureur au titre d'un contrat d'assurance collective ?**

Une personne n'est pas recevable à agir contre l'assureur alors qu'il n'était pas partie au contrat d'assurance collective souscrit auprès de l'assureur par le prêteur, auquel l'emprunteur avait adhéré, qu'elle n'était pas non plus bénéficiaire d'une éventuelle stipulation pour autrui qui lui aurait permis de solliciter le bénéfice de la garantie, que seul l'emprunteur pouvait, en qualité d'assuré et de bénéficiaire du contrat d'assurance, exiger de l'assureur qu'il exécute les obligations mises à sa charge par le contrat et que, n'étant pas le cocontractant de l'assureur, elle n'avait pas qualité pour invoquer un manquement au devoir d'information et de conseil dont l'assureur n'était tenu qu'à l'égard de l'assuré. (Cass.Civ. - 02/02/17 - 16-12837 : Revue générale du droit des assurances 2017, n°3, p.200 - note de SCHULTZ Romain )

## Banque

- **(058128) Sanction de l'inexactitude de la mention du TEG et droit au respect des biens : la Cour de cassation persiste !**

Par un arrêt en date du 14 décembre 2016, la première chambre civile de la Cour de cassation confirme la décision rendue par la chambre commerciale près d'un an plus tôt, jugeant que la nullité de l'intérêt conventionnel et sa substitution par l'intérêt légal ne portent pas une atteinte disproportionnée au droit au respect des biens du prêteur. (Cass.Civ. - 14/12/16 - 15-26306 : J.C.P. E. 2017, n°12, p.30 - note de PERIN-DUREAU Ariane)

## Bourse et marchés financiers

- **(058149) Trading algorithmique et manipulation sur contrats financiers**

La Commission des sanctions de l'AMF connaît de plus en plus d'affaires portant sur des manquements de manipulation de cours. Le trading algorithmique est souvent présent lors de celles-ci, ce qui devrait amener à s'interroger davantage sur la réglementation adéquate. La Commission des sanctions a eu l'occasion de se pencher lors de sa décision du 28 décembre 2016 sur une pratique dite de layering, portant cette fois-ci sur des contrats financiers, ce qui en fait une affaire assez novatrice. Plusieurs types de manipulation de cours ont pu être retenues et sanctionnées. (Commission des sanctions de l'AMF - 28/12/16 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°2, p.102 - note de BARRIERE Francois)

- **(058146) L'entraide internationale au soutien de la preuve du manquement d'initié**

L'affaire Ubisoft a donné lieu, de la part de l'AMF, à une mesure d'entraide internationale au stade de l'enquête dont le fruit (des auditions réalisées sous serment) a été écarté lors de la décision de sanction, au motif d'une incompatibilité avec les conceptions française et européenne des droits de la défense. La mobilisation des autorités étrangères et l'insertion dans la procédure française de pièces issues de l'étranger étant devenue fréquentes, l'affaire commentée donne l'occasion de réfléchir à l'articulation des droits et procédures nationales en matière probatoire, en s'inspirant de raisonnements éprouvés dans d'autres contextes de contentieux international. (Commission des sanctions de l'AMF - 07/12/16 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°2, p.96 - note de D'AVOUT Louis)

## Civil

- **(058101) Formalisme informatif ad valitatem : retour à une logique civiliste ?**

L'efficacité du formalisme informatif appelle bien souvent une application automatique de sa sanction légale. Cette politique juridique reculerait-elle au profit d'un ajustement de la sanction au mal causé par l'irrégularité ? Deux arrêts soulèvent la question. L'un opère un revirement spectaculaire en matière d'assurance-vie, en invitant à contrôler si le souscripteur n'abuse pas du droit de renonciation que la loi lui offre en cas d'irrespect du formalisme légal. L'autre,

rendu en matière bancaire, refuse de sanctionner un taux effectif global erroné au motif que l'erreur profitait à l'emprunteur. (Cass.Civ. - 19/05/16 - 15-12767 ; Cass.Civ. - 12/10/16 - 15-25034 : Revue des contrats 2017, n°1, p.25 - note de STOFFEL-MUNCK Philippe )

- **(058044) Conditions propres à décharger l'héritier de son obligation à une dette successorale**

La Cour de cassation se prononce pour la première fois sur l'une des innovations majeures de la réforme du droit des successions du 23 juin 2006 : la décharge judiciaire de l'héritier d'une dette successorale légitimement ignorée. Alors que ce mécanisme est soumis à deux conditions cumulatives – l'ignorance légitime de l'héritier et l'obération du patrimoine personnel de ce dernier –, la Cour de cassation distingue la première de la théorie des vices du consentement, tandis qu'elle laisse en suspens les conditions de la seconde. Ce faisant, elle replace le mécanisme de la décharge judiciaire dans le cadre de la lésion tout en laissant incertaines les contours de celle-ci. (Cass.Civ. - 04/01/17 - 16-12293 : Répertoire du Notariat Deffrénois 2017, n°6, p.383 - note de BREMOND Vincent)

## Garantie

- **(058048) La garantie autonome n'est pas transmise en cas de scission de la société bénéficiaire**

Pour dire que la société est en droit de revendiquer le bénéfice de la garantie à première demande qui lui a été consentie par la banque, l'arrêt, après avoir retenu que, sauf clause contraire, la transmission universelle du patrimoine qui résulte d'une opération de fusion ou de scission n'est pas incompatible avec le caractère intuitu personae de cette garantie, constate que la société bénéficiaire de la garantie originaire a fait l'objet d'une scission ayant eu pour effet de transférer la totalité de sa branche d'activité hôtelière à compter du 1er novembre 2005, et que la garantie à première demande accordée au titre de la location-gérance de l'hôtel se rattache à l'activité hôtelière cédée. Il en déduit qu'il n'y avait lieu ni de mentionner l'existence de cette garantie dans l'acte de scission, ni de recueillir le consentement exprès de la banque sur le transfert de garantie. Qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé l'article 2321 du Code civil et l'article L. 236-3 du Code de commerce. (Cass.Civ. - 31/01/17 - 15-19158 : J.C.P. G. 2017, n°12, p.551 - note de SIMLER Philippe )

## Procédure

- **(058036) Droit du surendettement et subrogation d'une créance alimentaire**

La subrogation d'une créance alimentaire a-t-elle pour conséquence de lui faire perdre son aspect alimentaire, ce qui permettrait de l'inclure dans une procédure de surendettement ? (Cour de cassation - 05/09/16 - 16009 : Droit et patrimoine

## **Procédures collectives**

- **(058026) Confusion des patrimoines - Critère**

La confusion des patrimoines ne nécessite pas de constater la réciprocité des relations financières anormales ni l'imbrication des actifs et des passifs. (Cass.Com - 02/11/16 - 15-13006 : Droit des sociétés 2017, n°3 - note de LEGROS Jean-Pierre)

## **Sociétés et autres groupements**

- **(058137) Le droit des sociétés appliqué aux associations : lorsque l'emprunt au droit des sociétés, a priori banal, se révèle bancal**

Dans le silence des statuts d'une association, seules les modifications statutaires ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés doivent être adoptées à l'unanimité. La modification des statuts décidée par l'assemblée générale [qui a pour effet de permettre l'exclusion d'un adhérent sans motif disciplinaire] n'avait pas pour effet d'augmenter les engagements des associés. (Cass.Civ. - 01/02/17 - 16-11979 : Dalloz 2017, n°13, p.743 - note de GALLOIS-COCHET Dorothée)

- **(058119) L'administrateur numérique, mort-né de la loi Sapin 2**

La loi Sapin 2 avait introduit dans le Code de commerce la possibilité pour l'assemblée générale ordinaire d'une société anonyme de désigner un administrateur chargé du suivi des questions d'innovation et de transformation numérique. Cette création d'un " administrateur numérique " a cependant été censurée par le Conseil constitutionnel. (Conseil Constitutionnel - 08/12/16 : Gazette du Palais 2017, n°12, p.71 - note de DONDERO Bruno )

<b>Textes</b>
---------------

## **Législation Communautaire**

### **Banque**

- (058145) Décision (PESC) 2017/607 du Conseil du 29 mars 2017 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine (J.O.U.E. série L n°84 du 30/03/17, p.6)

- (058132) Rectificatif au règlement délégué (UE) 2015/61 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'exigence de couverture des besoins de liquidité pour les établissements de crédit (J.O.U.E. série L n°81 du 28/03/17, p.20)
- (058113) Règlement d'exécution (UE) 2017/557 de la Commission du 24 mars 2017 modifiant pour la 263e fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EILL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°80 du 25/03/17, p.14)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (058144) Arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens [texte à consulter directement sur le site Légifrance] (J.O. n°76 du 30/03/17)
- (058143) Arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens [texte à consulter directement sur le site Légifrance] (J.O. n°76 du 30/03/17)
- (058133) Avis relatif à l'application des articles L. 314-6 du code de la consommation et L. 313-5-1 du code monétaire et financier concernant l'usure (J.O. n°75 du 29/03/17)

### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (058151) Avis n° 2016-1597 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 6 décembre 2016 portant sur un projet de décret relatif à la confidentialité des correspondances électroniques privées (J.O. n°76 du 30/03/17)
- (058142) Décret n° 2017-428 du 28 mars 2017 relatif à la confidentialité des correspondances électroniques privées (J.O. n°76 du 30/03/17)

## **Sociétés et autres groupements**

- (058131) Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (J.O. n°74 du 28/03/17)